

OBJET	PROVISEUR	DATE	REMARQUES
1. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
2. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
3. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
4. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
5. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
6. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
7. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
8. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
9. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
10. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
11. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
12. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
13. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
14. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
15. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
16. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
17. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
18. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
19. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
20. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
21. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
22. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
23. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
24. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
25. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
26. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
27. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
28. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
29. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
30. Travaux de construction de la commune	Commune	2011	
TOTAL			48444314

phase administrative
 T avant-projet
 T projet arrêté
 T document soumis à enquête publique
 T document approuvé

DEPARTEMENT DU LOT
 COMMUNE DE
 ST CIRQ -LAPOLLE


M.D. VILLENEUVE-BERGEON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U.
 11 rue de 8 mai 1945 - 87480 SAINT-PIERRE-TAURION
 06 - 05 55 39 60 61 - 0605 55 39 79 31

REGLEMENT

DOCUMENTS GRAPHIQUES

pièce n°
4b1
 P.L.U.
 PLAN LOCAL D'URBANISME

échelle : 1/5000
 Décembre 2011



LEGENDE

- Délimitation des zones
- Emplacements réservés
- ▨ Zone inondable du PPR (aléa faible - à l'échelle)

Éléments de paysage (article L 123-1-7)

- U Éléments du patrimoine architectural à protéger (article L 123-1-7)
- U Points de vue (article L 123-1-7)
- U Sentiers pédestres à protéger (article L 123-1-6)
- U Éléments de caractère pouvant être réhabilités (article L 123-3-1)